



Problème suite à un dégat des eaux

Par **Vince13**, le **01/10/2009** à **11:01**

Bonjour,

Je me permets de poster une question sur votre forum car je suis locataire d'un appartement qui a subi un dégat des eaux (à cause des voisins du dessus qui ont laissé leur douche allumée) en novembre et je suis actuellement en difficulté avec la propriétaire.

En effet suite à ce dégat des eaux, un expert de la copropriété est venu expertiser les dégats et nous avons donc fait réparer les dégats avec notre assurance habitation. Ces travaux ont pris beaucoup de temps car la propriétaire voulait faire des modifications et nous avons subi les odeurs de moisissure durant l'hiver ainsi que le froid car nous devons aérer pour évacuer l'humidité. Les travaux se sont donc terminés en mars mais ne nous sommes pas plaind. Au jour d'aujourd'hui, nous avons donné un préavis d'un mois car nous devons déménager pour raisons professionnelles.

Seulement la propriétaire (surement vexée que nous partions) commence à remettre en cause la qualité des travaux (notamment les faux plafonds qui sont en placo qui suite à la visite de l'expert a jugé qu'il n'avait pas subi de dégats mais elle remet celà en cause) et nous avons peur qu'elle ne nous rende pas la caution!

Pouvez vous nous dire quelles démarches nous pouvons envisager face à ce problème!
Merci par avance...

Par **jeetendra**, le **01/10/2009** à **13:15**

[fluo]'ADIL à Marseille[/fluo]

7, cours Jean Ballard

04 96 11 12 00

[fluo]l'ADIL à Aix-En-Provence[/fluo]

8, rue de la Molle

04 96 11 12 00

Bonjour, appelez l'Association ADIL la plus proche de votre domicile, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à solutionner votre différent avec votre bailleur, tenez bon, cdt.